



Administration Communale de Mertert-Wasserbillig
1-3, Grand-Rue \ L-6630 Wasserbillig
Adresse postale : B.P.4 \ L-6601 Wasserbillig

Demande de subside

En exécution du règlement communal portant sur l'allocation des subsides ordinaires aux clubs et associations de la commune de Mertert nous vous prions de bien vouloir retourner ce questionnaire dûment rempli et signé **pour le 30 avril** à l'Administration communale de Mertert par courriel à l'adresse reception@mertert.lu ou par voie postale à l'adresse : B.P. 4; L-6601 Wasserbillig. Les demandes incomplètes seront renvoyées !

Nom du club ou de l'association :

.....

Numéro RCS de l'A.S.B.L. :

.....

Les statuts ont été adaptés à la nouvelle loi sur les A.S.B.L. :

☐ Oui ☐ Non

Date de l'enregistrement des statuts (suivant la loi sur les A.S.B.L.) :

(Une version actualisée des statuts doit être soumise une seule fois avec la demande de subsides)

.....

Siège social de l'A.S.B.L. :

.....

Adresse email :

.....

Site internet :

.....

Date de la dernière assemblée générale :

.....

Nombre de membres du Comité :

.....

Nombre des membres actifs du club ou de l'association :

.....

Nombre des membres actifs de moins de 18 ans :

.....

Nombre de membres actifs domiciliés dans la commune :

.....

N° de compte :

.....

SWIFT/BIC :

.....

Veuillez joindre un relevé d'identité bancaire de l'association.

En remplissant le présent formulaire, vous êtes d'accord que vos données personnelles indiquées ci-dessus soient enregistrées et traitées conformément au règlement général sur la protection des données du 25 mai 2018.

Téléphone : +352 74 00 16-1

Web : www.mertert.lu E-Mail : info@mertert.lu

Heures d'ouverture

lundi à vendredi : 07h00-12h00 et de 13h00-16h00

Demande d'aide à la jeunesse pour les clubs sportifs affiliés à une fédération nationale

Par la présente nous aimerions solliciter une „Prime d'encouragement pour jeunes sportifs“

☐ Oui ☐ Non

Nombre de licences de sportifs de moins de 18 ans

.....

Nombre d'entraîneurs des jeunes :

.....

Important :

Cette demande doit obligatoirement être accompagnée de la composition actuelle du comité (noms, prénoms, adresses, e-mail et facultativement les numéros de téléphone) ainsi que d'un bilan pour l'année précédente (respectivement celle d'avant).

Les associations qui n'ont pas fait de demande de subvention pendant 3 années consécutives ne seront plus prises en compte pour une subvention annuelle.

Les demandes incomplètes seront renvoyées !

Le formulaire de demande peut également être téléchargé et complété en format PDF sur le site Internet de la commune. Vous trouverez le formulaire sur www.mertert.lu sous la rubrique : « Formulaires ».

Date et signature du président :

.....